

13/07/2018 à 09:01

Berges interdites aux promeneurs et cyclistes

Environnement - Mesures de sécurité

En arrivant du plan du port, l'accès au sentier au fil de l'eau est barré, renvoyant les usagers vers l'itinéraire sur la digue

Par arrêté municipal du 13 juin et arrêté préfectoral du 19 juin, l'accès au domaine public fluvial terrestre de la Garonne, rive gauche, est interdit par mesure de sécurité, seulement autorisé pour travaux d'entretien. Avec une date de réouverture inconnue à ce jour, comme l'explique le maire Joseph Carles : «C'est à la suite de la reconnaissance de l'itinéraire emprunté par l'épreuve sportive organisée par le BSC athlétisme Le trail des Caouecs, qu'a été repéré, par les services de la préfecture, un arbre présentant un danger de chute, aussitôt coupé par sécurité. Nous avons pris un arrêté pour interdire l'accès au sentier au fil de l'eau qui emprunte les berges du fleuve, entre la terrasse de Maniban, face au Monastère, et l'île de Pécette, et la préfecture a étendu l'interdiction tout au long de la rive, aux Quinze-Sols et même la commune de Beauzelle, jusqu'à la limite avec Seilh». Interdisant ainsi les nouveaux aménagements inaugurés par le président de Toulouse Metropole, Jean-Luc Moudenc, mardi 5 juin.

Une réunion tripartite avant d'engager des travaux

«Trois interlocuteurs ont en effet leur mot à dire sur cet itinéraire, les services de l'État, le service Gemapi de Toulouse Metropole (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et la ville de Blagnac, explique Joseph Carles. J'ai donc demandé une réunion tripartite pour établir une convention, selon laquelle, après un diagnostic réalisé par les services de l'État, mandat serait donné aux services de la ville pour effectuer les travaux nécessaires et pouvoir ainsi rouvrir l'accès dès que ces derniers seraient terminés. Nous ne voulons pas pénaliser les usagers mais nous leur demandons de bien respecter l'interdit, car il n'y a pas seulement les coups de vent à craindre, les arbres ont souffert des dernières crues de la Garonne qui ont fragilisé leur enracinement, il faut donc être vigilant et ne pas accéder au sentier depuis le haut de la digue», assure le maire.

À suivre donc dans les semaines à venir.

J.-C. P